Commune de situation du projet : TINLOT
Communes concernées au sens du Code de l'environnement : TINLOT, MODAVE, OUFFET, CLAVIER, NANDRIN

AVIS A LA POPULATION
REUNION D'INFORMATION PREALABLE

La société DPF Tinlot informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis de constructions groupées (avec ouverture de voirie) concernant un projet d'urbanisation résidentielle d'environ 145 logements avec apport de terres (< 100 000 m³) et modification du relief du sol sur un site d'environ 8 ha, au nord de l'agglomération de Tinlot, au lieu-dit La Douève, entre la Route de Marche (N63 route du Condroz), la rue de l'Eglise et la rue Haute Barrière, au niveau des parcelles cadastrées TINLOT 1re Division (Soheit-Tinlot), section B, n° 65 P/4, 64 P, 64 R, 64 W, 64 F/2, 64 V, 57 G, 83 B, 83 C, 64 X.

Portant sur un site de plus de 2 ha, le projet fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement conformément aux articles D.66, §2, et D.68, §§2 et 3 du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, une **réunion d'information** du public est **organisée le jeudi 19 novembre 2026 à 19h à la salle de village « La Tinlotoise », rue de l'Eglise 27 à 4557 Tinlot.**

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public
 - de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences et
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur

 afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La réunion sera enregistrée. L'enregistrement et les documents présentés seront consultables du surlendemain de la réunion au quinzième jour suivant celle-ci, à la Commune de Tinlot sur rendez-vous et via ce lien : https://canva.link/k7m4x9p2r6ta93hhahn013khqxl8mmc10n

Toute personne peut, dans ce délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit :

- **au Collège communal de Tinlot**, par courrier : rue du Centre 19 - 4557 Tinlot ou par courriel : admin@tinlot.be , en y indiquant ses nom et adresse ;
- **ainsi que** copie au demandeur (DPF Tinlot srl, rue J. Kurtz 15 - 4801 Verviers), représentée par Monsieur Pierre Demolin : demolin@skynet.be , lequel la communiquera sans délai à l'auteur d'étude d'incidences agréé, le bureau d'étude A-TOME.

Des informations peuvent être obtenues auprès de l'auteur de projet : Monsieur Fabrizio Tengattini, du bureau Uman architectes, auteur de projet, rue du Fort 7, Boîte 3 - 4460 Grâce-Hollogne ou par mail à l'adresse fabrizio.tengattini@uman.eu